



Membre de la Confédération Nationale des S.P.A. De France, reconnue d'utilité publique

Chenil-Refuge de Caubeyres ouvert au public tous les jours de 14 h à 17h30

y compris dimanche et jours fériés

Tél : 05 53 88 05 71

Le mot de la Présidente

La crise touche aussi les animaux !

Les tarifs des croquettes augmentent, le prix des médicaments aussi.

Comme pour la plupart des Français, nos charges sont en hausse.

La crise a fait de nouvelles victimes et, comme chaque été, un nombre important d'animaux a été abandonné.

Ils ont cruellement besoin de vous.

Pensez à eux en cette fin d'année !

Urgence Parrainage



DARIUS est diabétique

Ce jeune boxer a besoin d'un traitement quotidien et d'une attention régulière. La maladie n'affecte pas son caractère joyeux, des adoptants attentifs contribueraient à son bien-être.

Vous pouvez également le parrainer pour participer à son suivi.

Urgence Adoption

La S.P.A. du 47

Pour la défense de l'animal dans votre département

Novembre 2012

Les Missions de la SPA du 47

Sauver, Protéger, Aimer mais aussi Soigner, Défendre, Informer, Sensibiliser, Eduquer...

Les buts de l'association l'expriment clairement (art. 2 de nos statuts) :

- défendre et faire respecter les droits des animaux par l'application des lois qui les protègent.
- les secourir et leur trouver un foyer en assurant leur placement par l'adoption.
- développer la solidarité envers les animaux en améliorant les rapports que l'homme entretient avec eux, en aidant à mieux les connaître, en participant le plus largement possible à l'éducation dans ce domaine.

Informé, éduqué

La SPA du 47 était présente au Salon du Bien-Être à Cancon le 23 septembre dernier.

Les thèmes des «bienfaits de l'animal sur la santé» ainsi que de «l'animal-thérapeute» ont été abordés avec les visiteurs du salon.



L'animal-thérapeute

Les bienfaits de l'animal sur la santé

Nous avons tous déjà vu ou entendu parler des chiens-guides d'aveugles ou des chiens d'assistance, notamment pour les polyhandicapés.

Mais saviez-vous qu'un grand nombre de scientifiques ont étudié les bienfaits de la présence d'un animal auprès de l'homme ?

- les enfants qui grandissent auprès d'animaux de compagnie développent moins de maladies de la sphère ORL



- caresser un chat fait baisser la tension artérielle, et son ronronnement aide à réguler le rythme respiratoire.
- il y a moins de rechutes d'infarctus quand un chien habite le foyer.
- les propriétaires d'animaux de compagnie vont moins souvent chez le médecin.
- la présence d'un chat permet de voir baisser le taux de cholestérol et les risques cardiovasculaires.
- les enfants qui vivent avec un chien ont deux fois moins de risques de devenir obèses et pratiquent plus d'activités physiques.

La SPA du 47 aussi...

Nous avons déjà évoqué dans un précédent bulletin nos différentes actions de thérapie et de réinsertion.

Dernièrement, notre collaboration avec le Centre Médico-Social de Tonneins a permis de mettre en avant le rôle de vecteur social de l'animal. Les bilans intermédiaires font état de résultats déjà très positifs.

www.spadu47.com

Siège social

Chenil-Refuge Départemental
du Lot-et-Garonne
47160 Caubeyres

Tél : 05 53 88 05 71
email : refuge@spadu47.com

Bureau à Agen

29 rue Baudin
47000 Agen

Tél / Fax : 05 53 47 32 62
email : bureau@spadu47.com



Les travaux avancent rapidement mais nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés pour les **travaux de finition et de peinture**, notamment. A vos pinceaux !

Plus les volontaires seront nombreux, plus vite nous emménagerons dans ces nouveaux locaux.

Fourrière - Refuge : quelle différence ?

L'amalgame est souvent fait entre ces deux appellations alors qu'elles désignent deux organisations différentes.

Lorsque l'on trouve un animal en divagation, il est amené à la **fourrière** (en Lot et Garonne, elle est gérée par le SIVU, au Chenil Départemental de Caubeyres). Un délai de garde permet au propriétaire de l'animal de venir le récupérer.

Passé ce délai, la fourrière en devient propriétaire et peut le confier à un **refuge de protection animale en vue de son adoption**.

Si l'activité de la fourrière est financée par les cotisations des communes, **les refuges sont indépendants et ne subsistent que par le montant des adoptions et les adhésions**.

Nous recherchons l'aide des collectivités locales (aujourd'hui les subventions couvrent à peine 2% de notre budget total annuel).

Si nous pouvons continuer notre activité, c'est uniquement grâce à vos dons.



Choupinette, Poker, Patty parmi les derniers heureux adoptés

Appel aux dons

25 kgs de croquettes distribuées **chaque jour** aux chats et chiens du refuge.
150 € dépensés chaque jour en médicaments et soins vétérinaires.

Les animaux du refuge ont besoin de vous, aidez-nous à les aider !

BANQUE - ASSURANCES
 TÉLÉPHONIE MOBILE - PROTECTION DU DOMICILE

Crédit Mutuel Villeneuve sur Lot
 15 rue de la Fraternité
 Tél. 05 53 49 75 30
 02256@cmma.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
 LA banque à qui parler

Fêtes de fin d'année

Le chocolat est un poison pour nos amis chiens, chats, lapins et autres rongeurs.



Très toxique pour leur organisme, il peut conduire à un empoisonnement.

Idee cadeau : Offrez un parrainage pour Noël ...ou une adhésion !



Mme Simonetto a adopté LOUNA

La SPA du 47

est membre de la Confédération Nationale des SPA de France, reconnue d'utilité publique.

Notre association peut recevoir donations, legs et testaments.

Précisez clairement à votre notaire votre intention d'aider la SPA du 47 et indiquez précisément l'intitulé exact de notre siège social :

SPA du 47 - Chenil-Refuge du Lot-et-Garonne - 47160 Caubeyres

Pour tout don ou adhésion, un reçu fiscal vous permettra une réduction d'impôts de 66%

A renvoyer à : **SPA du 47 - Chenil-Refuge du Lot-et-Garonne - 47160 Caubeyres**

Merci de joindre une enveloppe timbrée pour l'accusé de réception et le reçu fiscal

Mr, Mme, Mle Prénom

Adresse

Code Postal Ville.....

Date :/...../ 20.....

Soutenir

- 100 € : Membre bienfaiteur
- 500 € : Membre donateur
- 1000 € et + : Membre honoraire

Protéger

- 10 €/mois : Aider Darius
- 10 €/mois : Parrainage
- Don libre :

Adhérer

- 20 € : Adhésion simple
- 50 € : Adhésion de soutien
- 10 € : Adhésion «Junior»